

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 30 juin 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORE - Gérard BRAMOULLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSES - Richard MALLIE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI - Eric DIARD.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 019-340/16/BM

■ Attribution d'une subvention à l'Institut de Recherche pour le Développement - IRD - dans le cadre de l'organisation du Campus International pour la Coopération et le Développement - Approbation d'une convention.

MET 16/768/BM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le projet de Campus International pour la Coopération et le Développement porté par l'IRD en partenariat avec Aix-Marseille Université (AMU) a pour vocation de s'articuler autour de « l'agenda 2015-2030 » qui comprend 17 nouveaux objectifs de développement durable (ODD) ou objectifs mondiaux (climat, santé, éducation...) identifiés par l'ONU, qui guideront la politique nationale et le financement du développement dans les quinze prochaines années.

Il a pour but de dynamiser les partenariats et de favoriser les synergies entre les structures de coopérations existantes (CMI, OCEMO, AVITEM...) et les structures académiques d'enseignement supérieur et recherche sur le thème du développement durable du bassin méditerranéen et la zone sahélienne.

Cet évènement international qui prendra la forme d'une école d'été doit accueillir près de 400 participants sur cinq jours en articulant des conférences plénières, des ateliers et tables rondes animés par les acteurs institutionnels, académiques et économiques.

L'école d'été réunira :

- de l'ordre de 250 personnes les deux premiers jours
- et 150 personnes les trois jours suivants répartis comme suit :

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016

- 120 scientifiques (doctorants, post doctorants et enseignants/chercheurs)
- environ 30 participants pour le cycle des hautes études sélectionnés sur C.V. et lettre de motivation : 15 seront des ressortissants des pays de la Méditerranée et de la zone sahélienne, les 15 autres viendront du Nord de l'Europe

Le cycle s'adresse à des auditeurs scientifiques et cadres de haut niveau du monde économique et institutionnel dont le parcours exceptionnel et le haut potentiel sont reconnus.

Ce Campus a pour vocation de répondre à quatre objectifs majeurs :

- promouvoir le travail en partenariat et soutenir l'élaboration de projets collaboratifs dans les domaines de la recherche, de l'expertise et de l'innovation dans le cadre des programmes multilatéraux en faveur de la Méditerranée
- encourager et accompagner les démarches de formation à la coopération internationale et au développement
- valoriser les résultats des travaux et actions du consortium, notamment par l'organisation de manifestations appropriées et plus généralement par toute autre forme de coopération sur laquelle les Parties s'accorderont;
- mutualiser les compétences, infrastructures et équipements du territoire entre acteurs partenaires, sur la base d'une mise en réseau élargie au plan territorial.

Vecteur de visibilité pour la Métropole et d'effets levier, le projet Campus International a reçu le 29 mai 2015 un soutien affirmé de l'Etat, exprimé par le Premier ministre à l'occasion du Comité interministériel réuni à Marseille consacré à la Métropole Aix-Marseille-Provence. Il représente une opportunité majeure de renforcer les coopérations en matière d'études, de formation et de valorisation menées en collaboration sur le bassin méditerranéen et la zone sahélienne. Il permet de favoriser l'articulation entre l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation en tant qu'instrument privilégié de co-développement, notamment en Méditerranée.

Le projet de Campus International répond aux enjeux métropolitains. Il contribue à favoriser le rayonnement international et l'attractivité du territoire de la métropole en développant l'enseignement, la recherche et l'innovation au service de coopérations intensifiées sur une thématique d'avenir, le développement durable.

Le budget prévisionnel 2016 du projet est constitué sur la base suivante pour un montant global de 386 000 euros :

- Etat :	100 000 euros
- Région PACA :	100 000 euros
- Conseil Départemental13 :	30 000 euros
- Métropole d'Aix-Marseille-Provence/ Conseil de territoire de Marseille Provence :	20 000 euros
- Autres partenaires :	56 000 euros
- IRD-AMU :	80 000 euros

Selon le vœu formé par le Conseil de Territoire de Marseille Provence, il est proposé au Bureau de la Métropole d'approuver la convention pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 20 00 euros relative au soutien du projet Campus International pour la Coopération et le Développement porté par l'IRD.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille Provence ;
- La délibération HN009-11/16/CC du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence
- Le vœu formé par le Conseil de Territoire de Marseille Provence

Où le rapport ci-dessus,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- L'intérêt scientifique et économique du projet de Campus International pour la Coopération et le Développement porté par l'IRD en matière d'attractivité, de promotion de l'activité scientifique, et de développement de partenariats scientifiques

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'un montant de 20 000 euros pour le soutien du projet Campus International pour la Coopération et le Développement porté par l'Institut de Recherche pour le Développement.

Article 2 :

Est approuvée la convention financière, ci-annexée conclue avec l'Institut de Recherche pour le Développement.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2016 de la Métropole d'Aix-Marseille Provence sous-politique B330 – chapitre 67 – nature 6748.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Enseignement Supérieur,
Recherche, Santé

Frédéric COLLART

**Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016**

Métropole d'Aix-Marseille-Provence
ECO 019-340/16/BM

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016